

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.		
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.		
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.		

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir)

Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.)

Cahors, le 12 Septembre

### Une conversation de M. Duclerc

Voici la traduction exacte des principaux passages de la lettre du correspondant du Times, après une conversation qu'il a eue avec M. Duclerc et qui occupe la presse tout entière en ce moment.

C'est M. le président du Conseil des ministres qui parle :

Vous vous rappelez, sans doute, cette comédie dans laquelle le futur beau-père, écoutant la lecture du contrat de mariage s'écrie : « Mais il n'est question ici que de ma mort ! » Et bien ! depuis que je suis ici, je n'ai entendu parler que de ma mort ministérielle, et je reconnais que j'en entends parler sans crainte. Quand j'examine les conséquences de mon décès, je vois qu'aucune des difficultés qui se sont élevées en juillet dernier, (lors de la récente crise) n'a disparu, et que si la crise se rouvrait, elle serait aussi sérieuse que jamais, et encore plus fâcheuse. Je ne veux pas discuter des noms propres ; mais je crois qu'au moment actuel nous représentons la dernière ressource possible, en vue d'une coalition que nous devons nous préparer à affronter.

On a dit, en autre choses, que j'étais ici pour exécuter les volontés de M. Gambetta. C'est absolument faux. Je ne suis pas un des intimes de M. Gambetta, et ne suis pas disposé à le devenir. Mais je n'ai pas pour objet principal de faire le contraire de ce qu'il fait ou de ce qu'il aurait aimé de faire.

M. Gambetta est encore une puissance dans ce pays et un pilier de la cause républicaine. Les coups dirigés sur lui tombent en partie sur cette cause, et, que l'on dise ce que l'on voudra, c'est un élément de constante faiblesse pour un cabinet que de se poser en adversaire d'un pareil homme. Mais j'admets qu'il n'a pas su diriger son vaisseau quand il a tenu le gouvernail. Il a proposé le scrutin de liste imprudemment et beaucoup trop tôt. Il est inexact que je veuille reprendre cette proposition comme on le dit. En tous cas,

si elle doit venir, ce qui est possible, car avec le scrutin d'arrondissement nous nous émettons, ce ne sera certainement pas au commencement de mon ministère que je la mettrai en avant ou que je la soutiendrai si elle était formulée par d'autres. Il a aussi agi précipitamment en matière de politique étrangère. S'il voulait une expédition en Egypte, il aurait dû, en tous cas, sonder l'Europe avant de s'engager. En n'agissant pas ainsi, il a excité la défiance de l'Europe ; ce qui, étant donné l'extrême prudence de lord Granville, n'était pas le meilleur moyen de s'assurer la coopération de l'Angleterre. Quant à l'Angleterre, il est possible qu'elle ait désiré sincèrement coopérer avec la France ; mais pour une raison ou pour une autre, elle a faussé compagnie à M. Gambetta, et, en ce qui concerne M. de Freycinet, elle ne souhaitait pas le voir marcher avec elle, mais derrière elle.

....La Nation désire la paix, et je dois le dire, moi aussi. Par conséquent, je ne cherche pas d'alliance ; mais je reste fidèle aux amitiés de la France.

....Ce qui a surtout achevé M. de Freycinet, c'est la politique intérieure. Mais, moi, je n'ai pas d'engagements qui puissent me gêner. On ne pourrait pas m'accuser, comme on l'a fait pour lui, d'exécuter les ordres des partisans de la Commune. La question de la Mairie centrale était une cause de faiblesse pour M. de Freycinet, elle est loin d'en être une pour nous. Au contraire, c'est un excellent terrain, une question que tout le monde comprend et apprécie. Je suis convaincu qu'il y a beaucoup d'autres questions sur lesquelles une majorité durable peut être formée dans la Chambre, majorité composée de tous les éléments réfléchis et patriotiques du parti libéral. Pour ma part, je n'ai pas fait de programme, et je n'en ferai pas. Je prépare des mesures que je soumettrai au Parlement, c'est le meilleur moyen de faire un programme. Je ne m'engagerai pas dans une lutte éternelle et irritante, et je ne me laisserai pas entraîner par l'amour-propre blessé. Je ne livrerai qu'une bataille réelle, et, que je la gagne ou que je la perde, je n'en livrerai pas d'autres.

— Mais, vous ne pouvez pas être sûr de cela,

étant donnée la composition de cette Chambre. Il se peut que vous ne désiriez pas livrer bataille ; mais la bataille vous sera livrée, et vous recevrez quelque surprise étonnante, telle que l'abolition de l'inamovibilité et le vote de l'élection des juges.

— Oui, cela est possible, mais l'approbation de l'opinion publique est nécessaire ; elle est, après tout, le juge suprême.

— On m'a assuré que vous auriez dit que si vous étiez renversé, vous seriez alors partisan d'une dissolution, et que vous étiez certain d'avoir M. Grévy avec vous. Pendant son premier ministère, M. de Freycinet me dit un jour qu'il avait M. Grévy à côté de lui, mais non avec lui.

— D'abord, je n'ai pas dit que je recourrais à la dissolution si j'étais renversé. Ce sont là des choses qu'on ne dit pas d'avance. Mais je puis avoir dit et je le répète que je ne soumettrai à la Chambre que des mesures que je croirai utiles et nécessaires au pays, des mesures sur lesquelles elle pourra s'entendre et former une majorité. Eh ! si, par suite du rejet de projets que je me croirai tenu de défendre résolument, ou de l'adoption des mesures que je me croirai tenu de combattre résolument, une dissolution me semble nécessaire, je la demanderai avec fermeté, et, si elle est refusée, ayant fait mon devoir, je me retirerai. Mais, M. Grévy lui-même doit avoir reconnu qu'il ne lui est plus possible de rester à côté de son cabinet, et qu'il doit être contre ses ministres s'il n'est pas pour eux. Je connais son patriotisme.... Il voit, aussi bien que moi et que nous tous, que le pays a besoin de savoir que l'on veille sur lui.... En somme, vous pouvez être certain que vous avez devant vous un homme qui sait ce qu'il veut et où il va.

### Revue des Journaux

Le **Voltaire** en ce qui concerne l'attitude future que prendra le cabinet vis à vis de la Chambre, se croit autorisé à dire qu'il y a eu au moins méprise et confusion dans l'esprit du correspondant du Times et que par suite, la pensée de M. Duclerc

s'est trouvée non-seulement outrepassée, mais complètement dématinée sur ce point.

Le **Soleil** pense que dans tout ce qu'aurait dit M. Duclerc à M. de Blonitz une seule chose est grave c'est la menace d'une dissolution adressée à la Chambre, si elle lui refuse sa confiance.

Le **Petit Journal** ne voit dans la conversation de M. Duclerc et M. de Blonitz qu'un article de fantaisie.

L'**Événement** croit que la menace de dissolution formulée dans la conversation entre M. Duclerc et M. de Blonitz, est le testament de M. Duclerc, inspiré par M. de Freycinet et contresigné par M. Grévy.

Le **XIX<sup>e</sup> Siècle** critique l'entretien de M. Duclerc avec le correspondant du Times.

Il croit qu'il est bien difficile de prévoir ce qui se passera à l'époque de la rentrée et ce qui se passera au cours de la session prochaine, et ce qui se passera plus tard encore.

La **Vérité** pense que pour ramener les électeurs aux urnes, il s'agit de donner aux électeurs l'assurance que leur peine ne sera pas perdue, que les réformes qui paraissent facile, avant le vote ne rencontreront pas des obstacles imprévus au Palais-Bourbon.

Le **Parlement** invite la Chambre une fois de retour à se souvenir constamment de la dernière crise. Il faudra, ajoute-t-il, que le ministère s'en souvienne aussi, et puis, dans ce souvenir, la fermeté nécessaire pour soutenir ses idées, pour imprimer une direction au lieu de la recevoir, en un mot, pour gouverner.

### Informations

#### Le combat de Gassassine.

Londres, 10 septembre, soir.

Le **Daily-News**, dans sa deuxième édition publie sur le combat de samedi, à Gassassine, les détails suivants :

teau de Beuren.

Il faisait presque nuit quand il arriva dans le voisinage du château.

Il évita le village et, passant à travers champs, il se dirigea vers le mur du parc.

Ce fut comme le soir qui devait influer d'une manière si puissante sur sa destinée.

La lune venait d'apparaître à l'horizon d'un ciel sans nuages et il ne lui fut point difficile de retrouver la place, où, il y avait un mois environ, il avait franchi le mur qui l'avait conduit dans le parc enchanté de la Belle-au-Bois-Dormant.

— C'est ici, dit-il s'arrêtant.

Et regardant autour de lui, il chercha des yeux le seigneur de Beuren qui lui paraissait de plus en plus énigmatique.

Ne le voyant point, il se couche sur l'herbe, pour l'attendre.

M. de Beuren n'avait point oublié le jour et l'heure convenus.

Vers le milieu de l'après-midi, il avait envoyé Ammi avec Riedel à Zeltingen.

La jeune fille interprétant cet ordre selon son cœur, remercia avec effusion le comte de la faveur qu'il lui faisait.

Quand la nuit fut venue, le comte s'en fut dire à la cuisinière, qui ne fit nullement l'étonnée et pour cause, qu'il allait sortir à cheval et resterait absent tout la nuit et probablement une partie de la journée du lendemain.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(108) du 12 Septembre 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— On ne sait point ce qui peut arriver, murmura-t-il.

Il alla chercher, dans un coin, un bâton solide, pour la route, il mit un tricorne simple, sans bordure, et se dirigea vers la porte, après avoir jeté un dernier coup d'œil sur l'image de sa chère Ammi qui, par un étrange effet de lumière, parut lui adresser un mélancolique sourire.

Il revint vers le tableau.

— Comment, Ammi, dit-il, tu es triste, au moment où je vais franchir le seul obstacle qui s'oppose encore à notre bonheur ?

Et il lui sembla, étrange mais délicieuse folie des amoureux ! il lui sembla que le sourire avait perdu de sa tristesse.

Il se dirigea de nouveau vers la porte.

En regardant une dernière fois autour de lui s'il n'oubliait rien, il jeta machinalement les yeux sur la table qui portait les restes de son déjeuner.

Il aperçut un énorme morceau de pain.

Sans bien se rendre compte de ce qu'il faisait et sans savoir pourquoi il le faisait, il prit ce morceau de pain et le mit dans sa poche à côté du pistolet ; il sourit à ce signe d'une prudence exagérée.

Il descendit, trouva sur son passage la vieille Marie, et lui dit qu'il avait à faire au petit village d'où il ne reviendrait probablement que le lendemain matin et qu'elle n'avait donc point à s'inquiéter de son absence.

Et d'un pas rapide il se dirigea vers le vieux château en ruines de Zeltingen qui était sur la route du château de Beuren.

Arrivé là, Habert s'étendit par terre, derrière un monceau de ruines, d'où il pouvait découvrir sur une grande étendue la route de Zeltingen.

Il n'avait point oublié les paroles du comte de Beuren, qui lui avait promis d'envoyer, ce jour-là, la jeune Ammi rendre visite à la vieille Marie.

Se souvenant de sa promesse, il ne voulut point parler à la jeune fille avant la fin de l'événement.

Comment aurait-il pu échapper aux questions sans doute pressantes que la jeune fille n'aurait certainement point manqué de lui adresser ?

Du moins voulait-il la voir, ne fût-ce que de loin.

Il attendit donc, avec une fiévreuse impatience.

Les heures se passèrent et le jeune homme ne bougea point de sa cachette : il passa le temps à rêver.

Ses rêves étaient ceux d'un jeune homme qui

PRÉSIDENCE DE M. VITAL, DOYEN-D'ÂGE.

Ouverture de la session.

A deux heures et demie M. Vital, doyen-d'âge prend place au fauteuil de la présidence et déclare la session ouverte.

M. Robert Calmon, le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de secrétaire.  
M. le Préfet assiste à la séance.

Appel nominal.

Etaient présents :

MM. Relhié, Dufour (Pierre), Brugalères, Roques, Cambres, Pradines, Bergon, Saux, Talou, Vital, Duphénieux, Fraysse, Vaissé, de Lamaze, Robert Calmon, Lachèze, Bouyé et De Verninac.

MM. Limayrac, Mayzen, Demeaux, Rozières, Cipièrre, Laroussilhe, Calmeilles, le comte Murat, le Baron Dufour, Cuniac et Faurie, absents, sont excusés.

Nomination du Bureau.

M. le Président propose de procéder à la formation du Bureau.

M. Lachèze en demande l'ajournement à demain. — Il base sa proposition sur un précédent.

M. Robert Calmon dit que la formation du bureau doit avoir lieu dès l'ouverture de la session, le règlement étant formel à cet égard.

M. le Président donne lecture de l'art. 1<sup>er</sup> du règlement ainsi conçu :

« A l'ouverture de la session d'aout le Conseil général réuni sous la présidence du doyen-d'âge, le plus jeune membre faisant fonctions de secrétaire, nommé au scrutin secret et à la majorité absolue un Président « deux Vice-Présidents et deux secrétaires. »

En conséquence le scrutin est ouvert pour l'élection du Président.

Nombre de votants..... 18

M. Cambres.....	15 voix
M. de Verninac.....	1 —
Bulletin blanc.....	1 —
Bulletin nul.....	1 —

M. Cambres ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé Président du Conseil général.

Il est procédé à la nomination de deux vice-présidents. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants..... 18

M. Cipièrre.....	15 voix.
M. de Verninac.....	14 —
M. Brugalères.....	1 —
M. Roques.....	1 —
Bulletins blancs.....	2 —

MM. Cipièrre et de Verninac ayant obtenu la majorité sont proclamés vice-présidents.

Il est procédé enfin à la nomination de deux secrétaires. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants..... 18

M. Pierre Dufour.....	16 voix.
M. Duphénieux.....	14 —
M. Pradines.....	1 —
M. Saux.....	1 —
M. Bergon.....	1 —

MM. Pierre Dufour et Duphénieux sont proclamés secrétaires.

M. le Président invite les membres du Bureau définitif à prendre séance.

Le doyen d'âge, Le Secrétaire provisoire,  
VITAL. ROBERT CALMON.

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT.

Allocution du président.

M. le président prenant place au fauteuil, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Je vous suis très reconnaissant de l'honneur que vous me faites encore en m'appelant à présider vos travaux. Je ne saurais vous dire jusqu'à quel point je suis touché de cette nouvelle preuve de confiance que vous venez de me donner et je vous en remercie.

Formation des commissions.

M. le Président propose au Conseil de procéder à la formation des commissions.

Sont nommés :

Membres de la Commission des finances et de comptabilité réunies :

MM. Cambres, Talou, Dufour (Pierre), le Baron Dufour, Lachèze, Laroussilhe, le comte Murat, Roques, Rozières, de Lamaze, Faurie et Relhié.

Membres de la Commission des Travaux publics :

MM. Brugalères, Calmeilles, Robert Calmon, Cipièrre, Cuniac, Demeaux, Fraysse, Limayrac, Mayzen, Vaissé, de Verninac et Vital.

« Dès six heures du matin, les éclaireurs signalèrent l'approche de l'ennemi en grande force au nord du chemin de fer. Notre armée prit immédiatement les armes, et, à sept heures commença une vive canonnade. »

« L'armée d'Arabi occupait une ligne d'une grande étendue, et on apercevait sur ses derrières un train amenant de nombreux renforts. L'artillerie égyptienne tirait avec précision ; ses obus virent tomber jusque dans le camp anglais. »

« L'artillerie montée des Anglais s'étendait sur une longueur d'un mille au nord du chemin de fer ; par un tir rapide et juste, elle força bientôt l'ennemi à se retirer. »

« Beaucoup d'obus lancés par les canons égyptiens n'ont pas éclaté ; sans cela les pertes auraient été plus considérables. Pendant l'action nos troupes campées à Massamah sont arrivées à notre secours. »

Les dépêches sur le combat très important qui a été livré, hier matin, par les Egyptiens aux Anglais à Gassassine causent ici une vive émotion.

On craint que, malgré le caractère optimiste des dépêches officielles envoyées par l'état-major du général Wolseley, l'issue de ce combat n'ait pas été favorable aux Anglais et que leurs pertes ne soient considérables. L'audace des troupes d'Arabi qui attaquent incessamment les Anglais, dénotent évidemment une confiance absolue et un esprit de discipline à toute épreuve.

\* \* \*

Il est maintenant hors de doute qu'Arabi a la plus grande partie de ses troupes concentrées à Kassassine ; il paraît qu'il vient de mettre quarante nouvelles pièces en batterie, et on assure en outre que par suite de la rupture du canal d'eau douce, les terres basses autour de Tel-el-Kébir sont inondées. Il est évident que ses lignes, de ce côté, ne pourront être abordées qu'à la condition de livrer une bataille importante. Les télégrammes anglais pensent que cette bataille sera décisive. C'est ce que l'avenir nous apprendra.

\* \* \*

On ne sait pas exactement quelle est la situation des Anglais dans Alexandrie. Cette situation semble toutefois assez précaire.

On annonce qu'au milieu de la nuit de vendredi à samedi, les arabistes en grand nombre, ont essayé d'enlever de vive force « les lignes des fortifications d'Alexandrie, entre la porte Kosette et la gare Kamleh. « Il a fallu leur livrer combat aux portes mêmes de la ville, ce qui laisse entrevoir que la garnison anglaise n'est pas en puissance de développer bien loin ses avant postes, et qu'elle en est réduite à défendre le corps de place. »

\* \* \*

Kassassine, 10 septembre.

On évalue à 13,000 hommes et 12 canons les forces que l'ennemi a engagées dans le combat d'hier.

Port-Saïd, 10 septembre.

Un arabe venant de Tel-el-Kébir rapporte que les troupes d'Arabi ont détourné le canal Ismaïlieh afin de remplir d'eau les larges fossés qui entourent leurs retranchements ainsi que le conseil leur en a été donné par les ingénieurs européens qui sont avec Arabi.

## CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

L'APPLICATION DE LA LOI DU 28 MARS

Une circulaire du ministre de l'instruction publique aux préfets, engage ceux-ci à veiller dans leurs départements respectifs, à l'application de la loi du 28 mars relative à l'instruction primaire obligatoire et notamment en ce qui regarde la déclaration des parents sur le mode d'instruction de leurs enfants.

Une autre circulaire du même ministre aux recteurs leur recommande de surveiller le recrutement du personnel chargé des cours primaires annexés aux établissements secondaires.

En même temps le ministre de l'instruction publique reconnaissant la nécessité d'assurer une situation plus stable et mieux rétribuée à ceux

de ces instituteurs qui sont déjà détachés, dans les établissements secondaires, invite MM. les recteurs à provoquer de la part des conseils municipaux, de nouveaux sacrifices « auxquels, dit la circulaire ministérielle répondront certainement ceux de l'Etat. »

Enfin une 3<sup>e</sup> circulaire de M. le ministre de l'instruction publique rappelle à MM. les recteurs que le conseil supérieur dans sa réforme du plan d'études secondaires s'est appliqué à mettre un terme à l'abus des exercices de mémoire et à restreindre au strict nécessaire les exercices scolaires, qui n'ont pas pour résultat immédiat de former le jugement et de provoquer graduellement chez l'enfant le développement de l'initiative personnelle.

Cette circulaire invite les recteurs à obtenir de MM. les proviseurs et principaux qu'ils réagissent de tout leur pouvoir contre les abus signalés et qu'ils suppriment notamment les concours de récitation.

Elle signale en terminant une mesure qui a donné à Paris d'excellents résultats : savoir les conférences spéciales confiées à des professeurs d'une compétence éprouvée et établies en faveur des maîtres élémentaires.

On se préoccupe au Ministère de la guerre de la délibération de la classe de 1877. Les journaux croient savoir que le départ des hommes appartenant à cette classe aura lieu immédiatement après la clôture des manœuvres qui se termineront dans tous les corps d'armée, le 19 de ce mois. Ce serait donc au plus tard à cette date que M. le général Billot aurait décidé de renvoyer dans ses foyers la classe de 1877.

M. Deloncle (Henri-Paul-Alain), percepteur des contributions directes à Villadin (Aube), est nommé receveur particulier des finances à Sartène (Corse).

Nous félicitons notre compatriote de cet avancement mérité.

Le ministère de la guerre a décidé le 9 septembre, que les candidats ayant obtenu 540 points à l'épreuve écrite du volontariat, seront seuls admis à subir l'examen oral.

Par arrêté ministériel du 18 août, M. Ravassard (Victor), maître-adjoint à l'école normale de Villefranche (Rhône), a été nommé inspecteur primaire de l'arrondissement de Gourdon, en remplacement de M. Mourgues, appelé aux mêmes fonctions à Lodève (Hérault).

M. Léon Pébeyre, ancien sous-préfet de Gourdon, juge de paix du canton de Payrac, a décédé, samedi dernier, au Roc.

Voici l'état indiquant le dernier numéro compris dans la première portion du contingent de la classe de 1881 :

Gourdon, 84. — Gramat, 75. — Labastide-Morat, 57. — Martel, 66. — Payrac, 25. — St-Germain, 60. — Salviac, 49. — Souillac, 65. — Vayrac, 45.

Le Journal officiel publiera incessamment la liste des candidats admis à l'École navale ; le classement est opéré sous la présidence du contre amiral de Marquessac. On pense que le nombre des candidats admis sera au moins de 80, comme pour les écoles polytechnique et de Saint-Cyr. La commission a constaté un abaissement du niveau de l'instruction et cela malgré l'élévation de la limite d'âge.

Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de l'intérieur avait l'intention de rétablir les commissaires de police de canton.

Cette nouvelle est absolument inexacte, le rétablissement des commissariats cantonaux ne pourrait d'ailleurs avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

Un jeune homme de dix-huit à vingt ans, dont l'identité n'a pas pu encore être établie, mais que quelques indices font supposer être un ouvrier mineur, a été trouvé le 2 septembre, noyé dans la Dordogne, au pont de Groléjac. Dans la poche droite du pantalon de ce mal-

heureux on a trouvé une déclaration de versement d'une somme de 10 francs fait au nom de Caiet au bureau de poste de Lalbenque.

Une exposition universelle et internationale de sténographie, comprenant les méthodes, journaux et livres de sténographie de tous les systèmes aura lieu du 15 septembre au 15 novembre de cette année dans le salon de l'institut sténographique 23, quai de l'Horloge, à Paris.

A l'époque des grandes manœuvres, les propriétaires sont exposés à éprouver des pertes assez considérables par suite du passage des troupes dans les récoltes. M. Florent Lefebvre a communiqué à cette occasion au cercle agricole d'Arras tous les renseignements utiles pour mettre les propriétaires en mesure de faire valoir leurs droits aux indemnités qui leur sont dues.

Le mode d'évaluation et le paiement des dommages causés aux propriétés privées par les manœuvres de corps d'armée, sont régis par le titre IX, art. 54 de la loi du 3 juillet 1877. Le règlement d'administration publique publié pour l'exécution de cette loi énumère les formalités à remplir par les généraux commandant les régions où l'on doit manœuvrer, les maires, les commissions et les particuliers. Enfin une circulaire ministérielle du 8 juin 1882 trace leurs devoirs particuliers aux généraux, aux commissions et aux propriétaires.

Dans les manœuvres de division, la commission chargée d'évaluer les indemnités, est composée de trois membres de l'armée et d'un quatrième membre civil nommé par le préfet ; cette commission a qualité pour payer, séance tenante, l'indemnité allouée. Sile propriétaire l'accepte. Dans le cas contraire, le juge de paix ou le tribunal, selon l'importance de la somme, tranche le différend. Le juge peut faire procéder à une nouvelle expertise et doit rendre sa décision dans le plus bref délai.

Dans les manœuvres de brigade, la commission chargée d'évaluer les dommages se compose du maire et d'un officier monté auquel il est adjoint, à titre de conseil, un expert désigné par le préfet. Ici, l'officier ne peut payer sur place que jusqu'à concurrence de 100 fr. par partie prenante, sauf appel au Ministre en cas de contestation. Dans cette circonstance, les intéressés n'en appellent pas moins aux tribunaux qui, comme dans le premier cas, rendent leur décision sans retard et sans avoir à se préoccuper de l'autorisation de paiement demandée au ministre par l'autorité militaire. Le juge n'est pas tenu d'attendre pour nommer des experts et statuer, attendu que la récolte endommagée ne peut indéfiniment rester sur place.

Hier soir, vers six heures, les nommés Dedain, entrepreneur à Lavercaillère ; Constant, mécanicien, et Coulonge, entrepreneur à Uzech-des-Oules, descendaient en voiture la côte de Regourd. Le cheval s'est emporté et la voiture a versé dans le fossé. Dedain a reçu de fortes contusions à la tête, aux reins et aux jambes. Transporté à l'Hôtel des Ambassadeurs, il a reçu les soins de M. le docteur Clary. Sa situation n'inspire pas de craintes.

Les deux autres voyageurs n'ont pas été blessés.

On signale la découverte faite à Villeréal, dans les fouilles d'une maison en réparation, de deux écussons en pierre dure entourés d'une couronne de feuillage et dont le travail dénote la Renaissance pure. Nous apprenons que leur propriétaire, M. Rigaudie, les a offerts à M. le Maire. Celui-ci les a acceptés au nom de la municipalité et en a ordonné le dépôt à la mairie.

Le donateur a droit à tous nos éloges, et aussi aux remerciements de ses concitoyens, car, si nous sommes bien informés, il a refusé, à plusieurs reprises de vendre ces vieux débris. Il appartient maintenant à la municipalité d'assurer leur conservation indéfinie, en les encastrant dans une muraille, à l'abri du mauvais temps.

Membres de la commission des Vœux et objets divers : MM. Bouyé, Duphénieux, Pradines, Saux et Bergon. La séance est levée à 3 heures 1/2 et renvoyée à demain 2 heures.

Le Président, G. CAMBRES. Le Secrétaire, A. DUPHÉNIEUX.

SÉANCE DU 22 AOUT 1882

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4. Sont présents tous les membres du Conseil à l'exception de MM. Limayrac, Mayzen, Cipièrre et Bouyé, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance. M. Duphénieux, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté par le Conseil.

Routes départementales. — Déplacement. — Renvoi à la commission des travaux publics.

M. le Président donne lecture d'une proposition signée de M. Brugalières et de plusieurs membres du Conseil général tendant au déclassement des routes départementales.

M. le Préfet dit, qu'en présence de l'importance de cette proposition l'Administration doit, avant que le Conseil se prononce, être appelée à donner son avis. Il demande que la proposition de M. Brugalières soit renvoyée à la Commission des travaux publics afin que cette commission puisse entendre ses observations et celles que M. l'Ingénieur en chef du département aurait à présenter à ce sujet.

La Conseil renvoie à la Commission des travaux publics.

Propositions diverses. — Renvoi à la Commission des vœux.

M. le Président donne lecture de trois autres propositions déposées, deux par M. Lachièze et la troisième par M. Cuniac. Ces propositions sont renvoyées à la Commission des vœux.

Budget. — Sous-Chapitre 2.

Au nom de la Commission des finances, M. Lachièze propose d'adopter, conformément aux propositions de M. le Préfet, le sous-chapitre II qui s'élève à la somme de 16,583 fr.

Adopté. Budget. — Sous-Chapitre 3, art. 1<sup>er</sup>. — Renvoi à la Commission des finances.

Au nom de la Commission des travaux publics, M. Robert Calmon propose de renvoyer, avec un avis favorable, à la Commission des finances le sous-chapitre III tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, en exprimant l'avis que les 5,500 fr. portés à l'article 1<sup>er</sup> pour l'amélioration de la traverse de Salviac soient maintenus, mais que les 2,500 fr. portés à l'article 2 pour l'amélioration de la traverse de St-Denis soient supprimés cette année, en présence du peu de ressources du budget.

Adopté. Budget. — Sous-Chapitre 5. — Enfants assistés.

Au nom de la Commission des finances, M. Talou propose :

1<sup>o</sup> De voter les dépenses afférentes au sous-chapitre V pour les enfants assistés et dont le montant s'élève, d'après le rapport de M. le Préfet, à la somme de 30,000 fr ;

2<sup>o</sup> De fixer, en exécution de la loi du 5 mai 1869, le contingent communal à la somme de 5,200 fr. pour l'exercice 1883 ;

3<sup>o</sup> De maintenir pour 1883 le tarif et la composition des vêtements de l'année 1882 et de donner aux enfants de 12 ans révolus la même vêture qu'à ceux de 11 ans révolus ;

4<sup>o</sup> D'autoriser le maintien de l'enfant Wenceslas (Prosper) à l'Institut des sourds-muets de Montpellier, sous la condition d'une pension de 400 fr. ;

5<sup>o</sup> D'élever à 20 fr. par mois la pension des enfants assistés de 1 jour à 1 an et à 10 fr. par mois celle des enfants de 1 à 2 ans ;

6<sup>o</sup> Pour assurer l'application de la loi du 28 mars 1882, aux enfants âgés de 12 à 13 ans, de payer pour eux un prix de pension de 5 fr. par mois et de leur faire donner les fournitures scolaires.

Adopté. Budget. — Sous-Chapitre 6. — Aliénés.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil adopte le sous-chapitre VI (aliénés), tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, s'élevant à la somme de 100,000 fr. Adopté.

Budget. — Sous-Chapitre 7. — Assistance publique.

Au nom de la même commission, M. de Lamaze propose d'adopter, conformément aux propositions de M. le Préfet, les articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 14, 15 du sous-chapitre VII (assistance publique).

Adopté.

A suivre

M. le Maire de Villenave-d'Ornon (Gironde), nous prie d'insérer la lettre suivante :

Crime de Villenave-d'Ornon. Recherche du coupable : 1000 fr. de prime

Monsieur le rédacteur, Le 26 mars dernier, un crime abominable ensanglantait notre commune. Un vieillard inoffensif, infirme, vivant isolé, du nom de PENOT, était trouvé assassiné devant l'âtre de son foyer.

Des preuves accablantes désignent à la justice un nommé Reboult (Edmond), journalier, né en 1839 à Cette (Hérault); fils de feu Etienne et de feu Anne Boudet; taille: 1<sup>m</sup>53, cheveux et sourcils châtain, nez moyen, bouche moyenne, front rond, barbe rousse, visage ovale, teint brun.

Néanmoins, depuis quatre mois les recherches sont restées infructueuses; le meurtrier est introuvable.

Nous tentons aujourd'hui d'un nouveau moyen, en nous adressant à la presse, en vous priant, monsieur le rédacteur, ainsi que tous vos confrères, de nous ouvrir vos colonnes et répandre ainsi par millions d'exemplaires le sigalement de l'inculpé.

En outre, 1000, francs déposés à la mairie de Villenave-d'Ornon, sont offerts à celui qui amènera la découverte et l'arrestation de l'assassin de Penot.

Commune de Villefranche-de-Belvès, à 44 kilomètres de Cahors, station du chemin de fer d'Agen à Périgueux.

ADJUDICATION

De travaux Communaux

Le maire de la commune de Villefranche-de-Belvès (Dordogne) donne avis que le dimanche 17 septembre 1882, à deux heures du soir, à la mairie de Villefranche-de-Belvès, il procédera à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une maison d'école de garçons.

Ces travaux sont évalués au devis estimatif à la somme de 43,699 fr. 29 c.

Montant du cautionnement 1.500 fr. Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des pièces du projet à la mairie de Villefranche-de-Belvès, ou bien dans les bureaux du sieur Rouquette, architecte à Sarlat, tous les jours.

Le Maire MARAVAL.

LE TEMPS DU MOIS DE SEPTEMBRE.

Voici d'après Mathieu (de la Drome) les probabilités du temps pour le mois de sept.

Période venteuse et pluvieuse à la nouvelle lune, qui commencera le 12 et finira le 20. Plus particulièrement grave vers la fin. Vent fort dans la région centrale de la France.

Mauvaise période au premier quartier de la lune, qui commencera le 20 et finira le 27. Pluie et vent.

Période d'une gravité exceptionnelle à la pleine lune, qui commencera le 27 et finira le 4 octobre.

Ce n'est pas encourageant !

La Chancellerie de la Légion d'Honneur fait connaître que les porteurs d'ordres étrangers pourront, comme par le passé, orner leurs boutonnières de rubans sans croix, pourvu que ces rubans soient multicolores et ne donnent lieu à aucune méprise en ce qui concerne leur similitude avec le ruban de la Légion d'Honneur.

Dernières Nouvelles

ATTENTAT CONTRE LE CZAR

Nous avons déjà fait connaître que la famille impériale russe a failli périr en passant sur un pont qui s'est écroulé.

L'empereur n'a reçu aucune blessure, mais plus de 40 soldats ont été tués.

Les murs de Moscou sont couverts d'affiches disant :

« Chers compatriotes, nous avons voulu faire coïncider la mort du tyran avec son couronne-

ment, mais ce tyran est trop lâche pour oser affronter la couronne de son peuple ! Sous des prétextes nombreux, il recule indéfiniment l'époque de cette cérémonie et retarde ainsi l'heure de l'expiation.

« Il faut donc agir sans plus attendre et frapper sans merci celui qui nous opprime. »

L'empereur a trouvé une de ses affiches attachée aux rideaux de son lit. L'impératrice a reçu aussi cette affiche : elle était collée sur sa table de toilette ; depuis ce jour, l'impératrice est atteinte d'une sorte de tremblement nerveux.

Paris, 11 septembre.

Une correspondance d'Ismaïlia donne, sur l'engagement de Kassassine, les détails suivants :

« Le combat de Kassassine a eu beaucoup plus d'importance qu'on ne l'a dit au premier moment.

« Arabi dirigeait l'attaque; les anglais ont été surpris par les Egyptiens et la concentration, pour résister à cette attaque, s'est opérée très laborieusement, et sous le feu de l'ennemi.

« Les troupes britanniques furent harcelées pendant plusieurs heures. Leurs communications furent sur le point d'être coupées à Mahuta, très en arrière de Kassassine.

« Le combat a été très vif, et d'après les convois qui arrivent ici, le chiffre des pertes a dû être très élevé.

« Le général Wolseley n'est arrivé sur les positions que lorsque la bataille était terminée. Les Anglais se sont retirés à Kassassine, abandonnant un poste qu'ils occupaient depuis le 6 septembre en avant de cet endroit, dans la direction de Tel-el-Kébir.

« Rentrés dans leur lignes, les Anglais se sont mis à les fortifier par crainte d'une nouvelle surprise. »

D'après un télégramme de Londres des avis de Kassassine disent que pendant le combat 1,500 arabistes, traversant le désert à Salahieh, ont attaqué le flanc droit des Anglais. La cavalerie anglaise les a repoussés et leur a pris un canon et un étendard vert. Il y a un grand nombre de morts et de blessés arabistes devant Tel-el-Kébir.

De nombreux Bédouins sont signalés aux environs d'Alexandrie; on craint qu'ils attaquent la ville.

Constantinople. — Le désaccord recommence : lord Dufferin refuse de laisser débarquer les Turcs à Port Saïd, il veut qu'ils attendent dans le port le lieu de débarquement.

On télégraphie au Times que le chef bédouin Abou Hassam est venu se joindre à Arabi avec 6,000 hommes.

C'est par sentiment de vengeance qu'il aurait agi ainsi, car on de ses fils a été tué par les Anglais à Néfich.

Ismaïlia, 11 septembre.

Une nouvelle attaque des troupes égyptiennes contre le camp anglais est imminente. Des troupes partent de tous les points à marche forcée vers Kassassine. Les avant-postes ont été doublés. Les pertes du 9 ont été sérieuses.

Un mouvement judiciaire paraîtra le 20 courant à l'Officiel.

Il portera sur des cours et tribunaux du Midi et de l'Est et comprendra une centaine de noms.

Bourse de Paris.

Cours du 12 Septembre

Rente 3 p. %	83.10
— 3 p. % amortissable	83.50
— 4 1/2 p. %	111.50
— 5 p. %	116.35

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 9 septembre 1882.

La situation du marché ne s'est pas sensiblement modifiée. Des réalisations ont continué à se produire, mais elles ont été absorbées par les meneurs de la hausse qui n'ont pas encore désarmé et qui font tous leurs efforts pour empêcher une trop vive réaction des cours.

On avait beaucoup monté depuis quelque temps, et un temps d'arrêt dans la marche en avant s'impo-

sait chaque jour davantage. Il était nécessaire de laisser au marché le temps de reprendre haleine et à certains acheteurs le loisir de procéder à quelques alignements de positions.

Les rentes françaises continuent à supporter avec aisance les offres ayant cette origine. Le 3 0/0 se maintient en effet à 83 25, l'amortissable est à 83 30 et le 5 0/0 à 116 40.

Les fonds étrangers ont été un peu plus fortement touchés; faisons une exception toutefois en faveur de l'obligation égyptienne unifiée qui se maintient solidement à 312.

Les actions des institutions de crédit sont restées calmes; la même observation est à faire pour la plupart des autres valeurs.

Les actions de nos grandes lignes de chemins de fer font bonne figure, les recettes de la 34<sup>e</sup> semaine comparées avec celles de la semaine correspondante de l'année dernière présentent les différences suivantes; l'ancien réseau du Nord subit une diminution de 370,556 fr.; celui du Midi a également une diminution de 8,311. Le Nord présente une augmentation de 153,000 fr. sur les deux réseaux réunis; l'Orléans une augmentation de 190,000 fr.; l'Est de 89,000 fr. L'Ouest, compensation faite entre l'ancien et le nouveau réseau, est également en accroissement de 40,000 fr.

L'action Suez termine à 2,662. Les recettes du transit pour la journée du 8 se sont élevées à la somme de 60,600.

21 RÉCOMPENSES

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE

D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France 133 fr.; l'Histoire de la Révolution française 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art national, par H. DU CLEUZIQU. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES & ENFANTS**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PEYLER, Instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

No 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**BIBLIOGRAPHIE**

S'-NICOLAS, 3<sup>e</sup> année. Sommaire du n° 42. — 14 septembre 1882. — L'île déserte (Mélanie Talandier). — Coco cuisinier (Léa Hanoum). — Les Epreuves de Jean (Marthe Bertin). — L'Oiseau le plus matinal strape le ver (Eudoxie Dupuis). — La Mesange (Victorien Aury). — Le Petit Magicien (l'Enchanteur Merlin). — Concours pour l'histoire à raconter. — Concours d'Anglais. — La Tirelire

aux Devinettes.

Illustration par Kauffmann, Bocourt, d'après un tableau de Decan, E. de Liphart, Lizzie, Lawson, Junni, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 11 (9 septembre 1882). — Physique : Association britannique. Congrès de Southampton. La physique générale et ses applications, par M. William Siemens. — De la folie religieuse, par M. B. Ball. — Structure et formation des téguments chez les crustacés décapodes, par M. A.-N. Vitzon. — Les épreuves par le feu dans les initiations antiques, par M. A. de Rochas. — Revue d'astronomie. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Sommaire du numéro 11 (9 septembre 1882). — Huit jours en Allemagne : l'Alsace, Bayreuth, les bords du Rhin, par\*\*\*. — L'oncle de Danielle, quatrième partie, par André Mouëzy. — La société asiatique, ses travaux, par M. Ernest Renan (de l'Institut). — La littérature populaire en Angleterre, par Arvède Barine. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X\*\*\*. — Politique extérieure. — Bulletin. Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Li brairie J. GIRMA, à Cahors  
VIENT DE PARAÎTRE LA 5<sup>e</sup> LIVRAISON  
DE  
**L'HISTOIRE GÉNÉRALE**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUERCY**  
DE GUILLAUME LACOSTE  
Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8<sup>o</sup>,

de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

**Avis.**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

**AUDOUDARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1<sup>er</sup> au 8.  
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

Nouvelle Encre. J. GARDOT  
Dijon.  
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
MÉDAILLE D'OR, — Chez tous les Papeteriers.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

**PHARMACIE CENTRALE**  
DE CAHORS  
**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**  
Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles de Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eau de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MÉDAILLE D'OR 1880  
Plus de Chevaux couronnés !  
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le  
**TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL**  
CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.  
Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.  
Exiger le timbre humide de l'Etat et la signature CAILLAT-ALMIN.

**DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT** de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.  
5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

**CARTE DU LOT**, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES** pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES** de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

**LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789.** — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

**GOURDON ET SES SEIGNEURS** du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

LIQUEUR de GILIS; guérit Chevaux, Couronnés, Blessés. 2 Fr., dans les Pharmacies.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE** de toutes les affections de la peau, des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des plus petites bourses et dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration très sensible. S'ad. à M. LENORMAND, Méd.-Pharmacien à MOURMANS (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance



PLUS DE FEU!  
60 ANS DE SUCCÈS  
**LINIMENT-BOYER-MICHEL D'AIX**  
J. CORNIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre)  
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc. 5 f. chez tous Pharmaciens  
Dépôt général: MARCHAND, 18, r. Grenier-St-Lazare, Paris

**GLACIÈRE MIGNONETTE**  
De J. GRANGER et Cie,  
au VÉSINET (Seine-et-Oise).

La plus simple, la moins chère et la plus portative. — Pas de connaissances spéciales.

La Glace se fait toute seule. La ménagère peut l'emporter avec elle, dans son petit panier, dans une partie de campagne. Envoi franco de la Glacière et notice contre mandat poste de 6 fr. 50.

**RECouvreMENTS**

litigieux et achats de créances, etc. — S'adresser à Valtard, ex-huissier près la Cour d'Appel, qui fait les frais à sa charge, sans recours contre ses clients, rue de Chabrol, 63, Paris.

**JACQUEZ de la variété fructifère. RIPARIAS sélectionnés.**  
S'adresser à M. Elie DOUYSSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

AVIS  
**AUX PETITS CAPITALISTES**

300 parts de 200 francs, restent à placer. — Intérêts 15 0/0 l'an, payables tous les 6 mois et d'avance, garanties par des obligations à lot du Crédit Foncier de France et de la ville de Paris.  
Les porteurs de part ont de plus droit à la moitié des lots sortis aux tirages. — Copie du contrat envoyé sur demande affranchie, par M. GRANGER et Cie, au Vésinet (Seine-et-Oise).

**EAU FIGARO**  
La meilleure des teintures instantanément et en deux jours, plus de cheveux gris.  
Pommade teinture au quinquina et goudron purifié. — Teinture blond doré.

M. A. BLANC, coiffeur, galerie Fontenille à Cahors, seul dépositaire.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

**J. LARRIVE FILS AINÉ**  
16, Rue de la Liberté, à Cahors  
SEUL DÉPOSITAIRE DU  
**BRILLANT ORIENTAL**  
Pour la mise en couleur et entretien des MEUBLES ET PARQUETS

Remplaçant les cires liquides, lait de cire, encaustique, etc.; n'a aucune odeur, brille instantanément et n'encrasse jamais. S'emploie à froid sans frottage ni fatigue.

Le BRILLANT ORIENTAL est la meilleure préparation connue jusqu'à ce jour pour la mise en couleur et l'entretien des Meubles et Parquets; sont brillant égale le vernis; chaque litre couvre une superficie de 25 mètres carrés. Et se vend sous quatre teintes différentes.

CHÈNE CLAIR, CHÈNE FONCÉ ACAJOU et NOYER  
IL SE VEND ÉGALEMENT INCOLORE POUR L'ENTRETIEN.

**MACHINES A COUDRE ET ACCESSOIRES**  
Bretelles Américaines  
**Fer Ruger à chauffage intérieur.**

**EAUX MINÉRALES de MIERS**  
Avenue de la Gare de Rocamadour  
**Hôtel CARBOIS**  
A ALVIGNAC (Lot).

L'Hôtel CARBOIS, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être, propres à favoriser le traitement des Eaux.  
M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine Minérale a fait construire cette année de nouvelles Chambres, qui lui permettront de loger un bien plus grand nombre de voyageurs et plus convenablement.

VASTE JARDIN, CHARMILLES  
OMNIBUS A TOUS LES TRAINS POUR CONDUIRE LES VOYAGEURS DE LA GARE DE ROCAMADOUR A L'HÔTEL CARBOIS.  
La saison la plus favorable est du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.  
**A. PAQUIGNON**  
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE  
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.  
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS  
**RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES**, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.  
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.  
La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.  
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE  
**PRIX FIXE INVARIABLE**  
Tous les Envois sont faits franco.